

# CHOIX ET DIMENSIONNEMENT DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT

ATTENTION : Une installation d'assainissement non collectif se compose d'un dispositif de prétraitement et d'un dispositif de traitement.

Par ailleurs, il appartient au propriétaire de l'habitation de choisir et de dimensionner l'installation d'assainissement non collectif la mieux adaptée aux caractéristiques du terrain.

De plus, les eaux pluviales ne doivent en aucun cas être dirigées dans la filière d'assainissement.

## DISPOSITIF DE PRETRAITEMENT

Le dimensionnement de la fosse toutes eaux doit être d'un volume minimal de 3 m<sup>3</sup> jusqu'à 5 pièces principales. Il doit être augmenté de 1 m<sup>3</sup> par pièce principale supplémentaire.

Nombre de pièces principales dans l'habitation	Volume de la fosse toutes eaux
inférieur ou égal à 5	3 m <sup>3</sup>
6	4 m <sup>3</sup>
7	5 m <sup>3</sup>
...	...

Nombre de pièces principales = nombre de chambres + 2

## DISPOSITIF DE TRAITEMENT

Celui-ci est défini en fonction de la nature et de la perméabilité du sol, du niveau de remontée maximale de la nappe (hydromorphie), de la pente du terrain.

Caractéristiques du sol (à titre indicatif)	Dispositif de traitement	Longueur ou surface minimale d'épandage	
		Habitation comprenant 5 pièces principales ou moins	par pièce supplémentaire
Sol perméable sableux ou limoneux d'une épaisseur de plus d'1 m	Tranchées d'épandage	45 m	15 m
	Lit d'épandage (cas particulier)	60 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>
Sol peu épais sur roche perméable (calcaire fissuré, ...)	Filtre à sable vertical non drainé	25 m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup>
Sol imperméable (argile, ...)	Filtre à sable vertical drainé	25 m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup>
	Filtre à sable horizontal	44 m <sup>2</sup>	5,5 m <sup>2</sup>
Sol avec remontées de nappe ou sol inondable	Terre d'infiltration	60 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup>
	Surface à la base Surface au sommet	25 m <sup>2</sup>	5 m <sup>2</sup>